



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

RAPPORT Fenamef 2015

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2016

Le Vice-Président en charge de la médiation familiale

Jean-Pierre Berthon

2015 a été à la fois une année d'accalmie et une année de bouillonnement pour la médiation familiale, pour les services. Nous l'avons mesuré et les avons accompagnés au fil des trois réunions de la commission médiation familiale et lors de nos travaux à distance.

Accalmie - toute relative cependant - du côté des financements. La mise en œuvre de la prestation de service renouvelée s'est poursuivie sur 2015. La revalorisation de son prix plafond, la révision de son taux ont contribué à une structuration budgétaire plus harmonieuse.

Reste que les dynamiques de co-financements, dans une moindre mesure au regard de la situation des Espaces de Rencontre, sont problématiques, encore plus en ces périodes de recentrage des autres financeurs sur leurs compétences obligatoires.

Notre Fédération avait travaillé activement, au côté de la CNAF, à la révision de cette prestation de service, à partir des travaux menés par la commission et à partir des remontées effectuées par les adhérents.

Le bouillonnement 2015, de son côté, dessine des enjeux forts, parfois des inquiétudes, des richesses aussi.

En pêle-mêle :

La médiation familiale dans le champ judiciaire. Pour être plus précis, il s'agit là de la médiation appliquée au cadre de la famille et, à l'intérieur de ce cadre, au « segment » du divorce/séparation. Le champ judiciaire auquel nous pensons principalement étant le JAF.

Décret du 11 mars 2015

Depuis le 1er avril 2015, il n'est, en principe, plus possible d'introduire une instance, que ce soit par requête, déclaration ou assignation, sans justifier, dans l'acte, d'une tentative de résolution amiable.

Il peut s'agir d'une simple négociation, d'un processus collaboratif, d'une procédure participative, d'une conciliation ou d'une médiation.

Nous avons là une avancée spectaculaire sur le fond, pour l'heure peu appliquée et comportant des risques de confusion, voire de concurrence.

Ne nous y trompons pas, au milieu des modes amiables de résolution des différends, la médiation familiale, pratiquée par les services conventionnés devra, avec force, faire valoir ses plus-values.

Notre Fédération a, d'ailleurs, été entendue dans le cadre de la préparation de ce dispositif et la commission a travaillé en 2015 sur un texte validé par le CA relevant clairement les différences entre médiation et conciliation.

Que dire de **la loi Organique « Justice du 21^e siècle »** adoptée en première lecture au Sénat le 5 novembre dernier... Là encore, alors que la pacification des conflits est recherchée sur le fond, conciliation, procédure collaborative et médiation sont citées de manière confuse, les deux premières étant d'ailleurs assez largement plébiscitées...

D'autre part, nous sommes face à un besoin de meilleure articulation entre les acteurs de la médiation familiale dans le champ judiciaire : JAF (voire JE), avocats et médiateurs.

Pour ce faire, la commission a planché sur des possibilités de formation visant à parfaire les compétences des médiateurs. Ces formations vont se mettre en œuvre en 2016 et 2017 sur décision de notre Conseil d'administration. Sur ces points et bien d'autres, l'expertise de Marc Juston, membre de la commission, a été précieuse.

Par ailleurs, notre Fédération s'est investie au côté de la FNCFM et de l'APMF dans le premier **forum ouvert « avocats – magistrats (trop peu) – médiateurs »** à Paris. Sophie Lassalle reviendra plus en détail sur cet investissement que nous souhaitons voir, entre autres, se décliner au plus près des juridictions - et donc des adhérents - afin de soutenir les dynamiques locales.

Le dispositif CNAF « être parents après la rupture », que Sophie développera, a également attiré l'attention de notre Fédération et de la commission. Dès le départ, nous avons souligné d'une part, notre accueil positif et d'autre part, le besoin de penser les questions

d'orientation vers ces dispositifs afin qu'ils fonctionnent à la hauteur des investissements, tant des Caf que des services.

Nous sommes, et serons, particulièrement vigilants aux incidences pour nos adhérents en terme de moyens humains mis en œuvre, de construction partenariale et d'incidence sur les négociations à venir autour des mesures d'activité par ETP financés sur PS.

La Fédération a souhaité porter une attention toute particulière au **développement de la médiation familiale** dans un autre domaine d'activité possible, celui de la diminution d'autonomie. Ce champ concerne **le vieillissement** bien sûr, mais également la question, plus large, de **la dépendance**.

Elle a souhaité, vous le savez, qu'un groupe de travail présidé par Marie-Odile Redouin et rattaché à la commission médiation familiale, se penche en détail sur ces questions.

Grâce aux quatre réunions de travail, la nécessité d'adaptation des compétences a été, là encore, mise en avant ; le groupe a œuvré activement, avec la commission formation et l'équipe du siège, à la mise en place de formations permettant de mieux prendre en compte les particularités des accompagnements nécessaires.

Si nous sommes en mesure aujourd'hui de poser des réflexions et des outils sur les pratiques à mettre en œuvre, en tant que médiateur familial dans le champ du vieillissement, nous devons rapidement soutenir les adhérents gestionnaires qui souhaitent engager leurs structures dans ce pan d'activité. Nous devons proposer des outils stratégiques, méthodologiques et budgétaires en direction des cadres des services sous forme de journées d'étude, de formations et/ou feuilles de route.

Ce domaine d'activité est presque pour tous, hors du champ de référence des entités gestionnaires, il est complexe dans ses acteurs, souvent inconnu, tout autant que les modes de développement et de cofinancements.

Citons pour preuve que la loi d'adaptation de la société au vieillissement a été promulguée le 28 décembre dernier, que la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées, une de ses mesure phares, a été concrétisée par décret le 28 février dernier, que sa mise en œuvre va être extrêmement rapide (exercice 2016 maximum 2017) et que, dotée de fonds importants par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, elle sera, dans nos départements, un financeur privilégié de ce déploiement d'activité. C'est donc l'exercice 2016, voire 2017, qui sont visés...

Un autre champ voit le jour, en lien étroit avec l'évolution des familles, des relations parents-enfants, de la place de l'adolescent, des modes éducatifs plus « négociés », je veux

bien-sûr parler des **médiations familiales « parents-ados »**. Elle viennent questionner les adhérents autour de deux dimensions : l'une liée aux domaines d'activité « prestation de service » puisqu'elles n'y sont pas repérées, l'autre liée au cadre d'exercice de la médiation familiale, notre « bible »...

Nous devons, là aussi, engager une réflexion, au risque de passer à côté d'une évolution importante de notre société.

Nous avons également travaillé avec la **CCMSA**, qui est en phase de révision de sa COG avec l'Etat, autour de **projets en direction de ses ressortissants**. Jérôme PREVOT, un des membres de la commission, a bien voulu être le référent dans ce travail avec la CCMSA, partenaire historique et constant de la médiation familiale, travail qui se poursuivra en 2016 et dont nous ne manquerons pas de vous faire part.

Enfin, et mon classement n'est pas par ordre importance, **nous avons posé les bases du nouveau questionnaire Fenamef en direction des services de médiation familiale**.

2016 en précisera les contenus - et ce sera un gros travail - mais nous avons d'ores et déjà, en 2015, décidé que la nouvelle formule serait un outil facilitant le travail des adhérents plus qu'une charge supplémentaire. Ainsi, il sera construit pour être rempli en premier par les services qui pourront le dupliquer facilement pour compléter ceux demandés par les différents partenaires. Nous atteindrons, du même coup, plus facilement l'objectif de remontées d'éléments d'activité et de financement indispensables à toute fédération dans ses discussions avec les pouvoirs publics.

Virginie Calteau-Peronnet, membre de la commission, et à la demande de cette dernière, a d'ailleurs élaboré le document de présentation permettant à notre CA de valider ce principe.

En conclusion, je souhaite remercier les membres de la commission médiation familiale et du groupe de travail médiation familiale et vieillissement, Sophie Lassalle pour son concours précieux ainsi que l'équipe du siège pour son soutien, et souvent pour sa patience !

Merci à Roger Leconte, notre Président fondateur très honorable, pour son investissement sans faille et son dynamisme qui ne faiblit pas !

Merci également à Denis Benainous qui a assuré la vice-présidence du côté de la médiation familiale jusqu'en août 2015, date à laquelle, en tant « qu'agent double », j'ai quitté la vice-présidence du côté des Espaces de rencontre pour prendre son relai.

Enfin, merci à notre Président Didier Tronche pour son extrême compétence dans la conduite de notre Fédération, pour la subtilité de ses expertises et tout comme Roger, pour son anticipation permanente de ce que pourrait être demain.

Comme vous l'avez constaté, de nombreux chantiers nous attendent, auxquels je n'ose ajouter celui de la révision à venir du référentiel CNAF de la médiation familiale et des mesures d'activité par ETP.

Enfin, deux chantiers me paraissent incontournables puisqu'ils incluront tous les autres :

Celui que j'appellerais « la loi d'adaptation de la médiation à la société » ou l'art de faire évoluer des cadres, des pratiques et des qualifications pour coller à son temps tout en préservant des fondamentaux.

Celui de l'évolution même de notre Fédération qui doit, en s'appuyant sur sa gouvernance, ses commissions, au premier rang desquelles la commission prospective et son équipe technique, continuer d'élaborer une stratégie et une structuration à même de la rendre lisible, forte et efficace demain au service des adhérents.